

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 29 septembre 2025

Effectif du Conseil : 29

Présents : 25

Absents excusés : 02

Absents : 02

Procurations : 01

Sens du Vote

Pour : 26

Contre : 00

Abstention : 00

Par suite d'une convocation en date du 22 septembre 2025, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Lundi 29 Septembre à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Joël LANCASTRE, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Juliette FARNABE Gérard RAMASSAMY, Virginie GUILLAUME, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Véronique GOMBAULD, Nicolas BRESLAU, Anne-Marie CANGOU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI, Jennifer LINON.

Absents excusés : Christopher GERAN, Pierrot TAURUS.

Absent : Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY.

Procurations : Christopher GERAN donne procuration à Louis-Jules DARES.

Secrétaire de séance : Yvon TOI OTTO

N° de délibération : 17

**Date de transmission
en préfecture :**

01 OCT. 2025

**Modification N° 2 du plan de financement concernant les travaux
du « Centre Social Zabitan »**

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations successives du **17 mai 2023** et du **24 juillet 2025** la Commune de Vieux-Habitants a procédé à la validation du plan de financement prévisionnel et de celui consolidé, des travaux de rénovation et de création du « Centre Social Zabitan », en lien avec son « Contrat Territorial Global » articulé autour d'une offre cadre de politique globale aux différentes actions inscrites dans le Projet Social du Territoire, mis en œuvre durant la période 2022-2026.

Pour ce faire, la collectivité a acté définitivement l'acquisition de l'ancien dispensaire sis rue Nestor Philogène auprès de la Caisse Générale de Sécurité Sociale en date du 12 novembre 2024 pour un coût financier de *Quatre-vingts quatorze mille euros* (94 000 €) et *deux mille cinq cent euros* d'émoluments notariés (2500 €.).

Pour mémoire, cet édifice idéalement placé en cœur de ville permettra d'asseoir la volonté politique et sociale, toutes deux manifestées par l'équipe municipale en place.

Acte fondateur de la définition du programme de travaux de rénovation à venir du futur « Centre Social Zabitan » en lien avec les autorisations données à monsieur le maire par le conseil municipal,

le plan de financement stabilisé prévisionnel de ce programme, s'élevait à **Huit cent cinquante-deux mille sept cent vingt-quatre euros et seize centimes** (852 724.16 € HT) suivant :

Plan de financement prévisionnel :

Caisse d'Allocation Familiale 80 % (CTG): **682 179,33 € HT**

Conseil Départemental 3 % (CONTRAT PEYI):..... **26 000,00 € HT**

Commune de Vieux-Habitants 17 % (BP 2024): **144 544,83 € HT**

Après lancement de la procédure d'appel d'offres et négociations avec les différents pétitionnaires au courant du premier semestre et fort de l'inflation en 2025, nous arrivons à un différentiel financier entre le prévisionnel et la réalité du marché guadeloupéen de 7 % du coût global en supplément soit **60 790.60 € hors taxe**.

Il vous était donc proposé un plan de financement n°1 pour le coût de travaux de **913 514.76 € Hors Taxe**:

Le plan de financement n°1 stabilisé était le suivant :

Caisse D'Allocation Familiale 81,33 % (CTG): **742 969.93 € HT**

Conseil Départemental 2,85 % (CONTRAT PEYI):..... **26 000,00 € HT**

Commune de Vieux-Habitants 15,82 % (BP 2025) : **164 326,60 € HT**

Après la découverte fortuite de désordres structurels en partie haute de l'édifice, l'équipe de maîtrise d'œuvre a dû faire déposer l'ensemble des plafonds et faux-plafonds et faire procéder à un chiffrage pour la repose en y intégrant l'isolation et un nouveau calepinage des espaces.

Cette situation amène ainsi à une augmentation du coût total des travaux fonction de ces aléas et de l'imprévision technique ne pouvant être connus au préalable.

Par conséquent, il est proposé une nouvelle modification n°2 du plan de financement pour un coût de travaux de **951 514,76 € HT** soit donc **982 492.42 € TTC**.

Le plan de financement n°2 stabilisé s'établit désormais comme suit :

Caisse D'Allocation Familiale 80 % (CTG): **761 211,81 € HT**

Conseil Départemental 2,73 % (CONTRAT PEYI):..... **25 976,35 € HT**

Commune de Vieux-Habitants 17,27 % (BP 2025): **164 326,60 € HT**

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée, de bien vouloir entériner le nouveau plan de financement n°2 ainsi proposé et de l'autoriser à contractualiser les actes administratifs et financiers associés, et solliciter la Caisse d'Allocation Familiale de Guadeloupe pour un accompagnement complémentaire au titre de la CTG.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité

Article 1 : D'approuver le plan de financement n°2 du Centre Social Zabitan pour un coût total de travaux estimés à **951 514,76 € HT**.

Caisse D'Allocation Familiale **80% (CTG):** **761 211,81 € HT**

Conseil Départemental **2,73 % (CONTRAT PEYI):**..... **25 976,35 € HT**

Commune de Vieux-Habitants **17,27 %** **164 326,60 € HT**

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à contractualiser les actes administratifs et financiers y relatifs.

Article 3 : De solliciter la Caisse d'Allocation Familiale de Guadeloupe pour un accompagnement complémentaire au titre de la CTG.

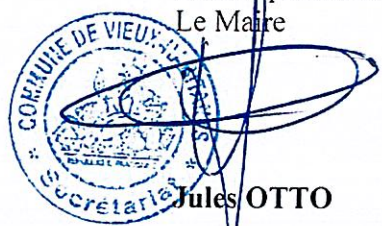
Article 4 : D'inscrire au BP 2025 les modifications budgétaires relatives à cette opération.

Article 5 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique, à Monsieur le Président du Conseil Départemental et à Monsieur le Président de la CAF de la Guadeloupe.

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 02 OCT. 2025

Pour expédition conforme
Le Maire

Jules OTTO